RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an deux mil quinze, le quatre août, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Robert PIZARD-DESCHAMPS.

<u>Étaient présents</u>: M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER.

Étaient absents excusés : M. Georges DANIEL , M. Serge FORT, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents non excusés : -

<u>Procurations</u>: M. Georges DANIEL en faveur de Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT en faveur de Mme Jacqueline LINDER, Mme Nathalie VAISSIERES en faveur de Mme Cristine ARNAUD.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

Le procès-verbal de la séance du seize juillet deux mil quinze est soumis à l'approbation de l'assemblée. Procès-verbal adopté à l'unanimité.

1) Décision du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision du conseil municipal du 16 juillet 2015, un arrêté a été pris pour interjeter appel devant la Cour d'Appel de Nîmes et désigner :

- le Cabinet BDCC Avocats à Nîmes en qualité d'Avocat postulant,
- la SCP ROUX-LANG-CHEYMOL-CANIZARES-le FRAPPER du HELLEN-BRAS Avocat à Montepllier en qualité d'Avocat plaidant.

2) Attribution du logement locatif 10 rue de la Vierge

Suite à l'appel à candidatures, 5 personnes ont déposé un dossier. Monsieur le Maire expose ces candidatures. Un document récapitulatif est remis à chaque conseiller.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le candidat n° 1 a obtenu 2 voix

Le candidat n° 2 a obtenu 15 voix

Le candidat n° 3 a obtenu 2 voix

Le candidat n° 4 a obtenu 0 voix

Le candidat n° 5 a obtenu 0 voix.

Le conseil municipal a décidé d'attribuer le logement au candidat n° 2 : MIle LEPRINCE Stéphanie.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

3) Questions diverses

- Lecture de la réponse d'AREVA suite au courrier de soutien de la commune.
- -Lecture d'un courrier de remerciements du Syndicat des Vins de Laurdun pour l'attribution d'une subvention.